



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2023-04-504

Objet : finances.
Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023

Séance du 12 avril 2023 (2^{ème} convocation sans nécessité de quorum)

Date de convocation : 6 avril 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 9 à l'ouverture puis 10 en cours de séance

Membres votants présents : 9 puis 10, répartis comme suit : 7 titulaires puis 8, 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3 (M. Crauste à Mme Villanueva, M. Gras à M. Agnel, Mme Nectoux à Mme Roy)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 2 : M. Mary à Mme De Montgolfier (absente) et Mme Pradeille (procurations adressées hors délai).

Nombre total de voix : 12 à l'ouverture de la séance puis 13 en cours de séance

Reconvocation après absence de quorum à la séance du 5 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à huit heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Régis Vianet, Philippe Deschamps, Thierry Agnel, Agnès Roy, Jean Denat, Pierre Martinez, François Granier, Jean-Jacques Estéban.

Suppléants avec voix délibérative : Chantal Villanuéva, Véronique Bénézet.

Absents excusés : Robert Crauste, Claude Bernard, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Nathalie Gros-Chareyre, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Magali Pradeille, Philippe Gras, Agnès Nectoux, Christian Barlaguet, Jean-François Laurent, Sandrine Guy, Patrick Mary, Martine Dubayle-Calbano, Joëlle Ruivo, Cécile Vasse, Pascal Chabert, Florian Tempier.

Conseil de développement :

Présents :

Excusés : Robert Lefort

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés : Laurence Barduca-Fauquet

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Exposé :

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2022 qui fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : 147 579,51 € + 574,12 € = + 148 153,63 €
- un résultat cumulé d'investissement de : 107 670,46 € + 10 540,76 € = + 118 211,22 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2023 et compte tenu du résultat d'investissement 2022, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2023.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 13

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 17.04.23

Le directeur général des services, Maxime Charlier

A blue ink signature of Maxime Charlier is written over the text of the director general of services.